

AVIS PUBLIC

Décision ministérielle EAU/AUT/23/1224 du 26 février 2024 du Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité concernant 2 forages géothermiques à Lieler au nom et pour compte de Madame Nathalie de Martines et Monsieur Gilles Schroeder.

Le public peut prendre inspection de la décision ministérielle et des plans y afférents à la maison communale à Clervaux.

Publication faite en exécution de l'article 24, paragraphe 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau. (40 jours)

Clervaux, le 18 mars 2024

Le bourgmestre

(s) Georges KEIPES

